

ANALYSE D'IMPACT RÉGLEMENTAIRE

**Règlement prolongeant la durée du
consentement au séjour de certains
étudiants étrangers**

**Ministère de l'Immigration, de la
Francisation et de l'Intégration**

2020-04-24

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Certains étudiants étrangers en voie de compléter leur programme d'études sont titulaires d'un certificat d'acceptation du Québec (CAQ) qui arrive prochainement à échéance. Or, bien que la fermeture des établissements d'enseignement prévue jusqu'au 1^{er} mai prochain ne remette pas en cause la présente session d'hiver, l'état d'urgence sanitaire aura pour effet d'obliger certains d'entre eux à prolonger leur séjour au Québec de quelques semaines ou de quelques mois pour compléter leur programme d'études.

Bien que le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration poursuive le traitement des demandes, le contexte actuel fait en sorte que certains de ces étudiants étrangers pourraient avoir des difficultés à réaliser les démarches d'immigration requises pour maintenir leur statut d'immigration temporaire.

Le projet de règlement proposé prévoit que la durée du consentement au séjour d'un ressortissant étranger qui a été donné par le ministre est prolongée jusqu'au 31 décembre 2020 si ce consentement expire à compter de la date de publication du règlement à la *Gazette officielle du Québec* et avant le 31 décembre 2020.

Cette solution n'exigerait pas des étudiants dont le CAQ vient à échéance au cours des prochains mois et qui étaient en voie de compléter leur programme d'études de présenter une nouvelle demande de CAQ et d'en acquitter les droits exigibles. Ceux qui ont besoin de cette prolongation pour maintenir leur statut d'immigration temporaire pourraient ainsi présenter une demande de prolongation de leur permis d'études dans les meilleurs délais.

TABLE DE MATIÈRES

1.	DÉFINITION DU PROBLÈME	5
2.	PROPOSITION DU PROJET	5
3.	ANALYSE DES OPTIONS NON RÉGLEMENTAIRES	6
4.	ÉVALUATION DES IMPACTS	6
5.	PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME)	11
6.	COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES	11
7.	COOPÉRATION ET HARMONISATION RÉGLEMENTAIRES	12
8.	FONDEMENTS ET PRINCIPES DE BONNE RÉGLEMENTATION.....	12
9.	CONCLUSION	12
10.	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	12
11.	PERSONNE(S)-RESSOURCE(S)	12

1. DÉFINITION DU PROBLÈME

En vertu de l'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*, le consentement du Québec est requis avant l'admission dans la province de tout étudiant étranger qui n'est pas choisi dans le cadre d'un programme canadien d'assistance aux pays en voie de développement. La Loi sur l'immigration au Québec (chapitre I-0.2.1) prévoit ainsi qu'un ressortissant étranger qui souhaite séjourner au Québec pour y étudier doit être sélectionné par le ministre en obtenant le consentement de ce dernier à son séjour. Le consentement du ministre au séjour d'un ressortissant étranger est donné lorsque celui-ci satisfait à l'ensemble des conditions du Programme des étudiants étrangers prévues au Règlement sur l'immigration au Québec (chapitre I-0.2.1, r. 3).

Le consentement du ministre au séjour d'un ressortissant étranger est certifié par la délivrance d'un certificat d'acceptation du Québec (CAQ) dont l'obtention est une condition de délivrance d'un permis d'études par le gouvernement fédéral. L'étudiant étranger qui désire prolonger son séjour au Québec pour compléter son programme d'études ou en entreprendre un nouveau doit également obtenir le consentement du ministre, donc un nouveau CAQ, puis un nouveau permis d'études.

Certains étudiants étrangers en voie de compléter leur programme d'études sont titulaires d'un CAQ qui arrive prochainement à échéance. Or, bien que la fermeture des établissements d'enseignement prévue jusqu'au 1^{er} mai prochain ne remette pas en cause la présente session d'hiver, l'état d'urgence sanitaire aura pour effet d'obliger certains d'entre eux à prolonger leur séjour au Québec de quelques semaines ou de quelques mois pour compléter leur programme d'études.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration poursuit le traitement des demandes. Toutefois, le contexte actuel ne permet pas la mise en place des mesures administratives palliatives pour répondre adéquatement à la situation vécue par ces étudiants étrangers. Ceux dont le CAQ vient à échéance au cours des prochaines semaines pourraient avoir des difficultés à réaliser les démarches d'immigration requises pour maintenir leur statut d'immigration temporaire dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire actuel.

2. PROPOSITION DU PROJET

Le projet de règlement prévoit que la durée du consentement au séjour d'un ressortissant étranger qui a été donné par le ministre est prolongée jusqu'au 31

décembre 2020 si ce consentement expire à compter de la date de publication du règlement à la *Gazette officielle du Québec* et avant le 31 décembre 2020.

Cette proposition n'exigerait pas des étudiants dont le CAQ vient à échéance au cours des prochaines semaines et qui étaient en voie de compléter leur programme d'études de présenter une nouvelle demande de CAQ et d'en acquitter les droits exigibles. Ceux qui ont besoin de cette prolongation pour maintenir leur statut d'immigration temporaire pourraient ainsi présenter une demande de prolongation de leur permis d'études dans les meilleurs délais.

3. ANALYSE DES OPTIONS NON RÉGLEMENTAIRES

La mise en place de mesures administratives palliatives n'est pas envisageable dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire actuel, considérant l'inventaire important et évolutif de demandes de CAQ à traiter.

4. ÉVALUATION DES IMPACTS

Le projet de règlement proposé n'a aucun impact sur les entreprises et les secteurs d'activités.

4.1. Description des secteurs touchés

Le projet de règlement proposé n'a aucun impact sur les secteurs d'activité.

4.2. Coûts pour les entreprises

Le projet de règlement proposé n'entraîne aucun coût pour les entreprises.

TABLEAU 1

Coûts directs liés à la conformité aux règles
(en millions de dollars)

	Période d'implantation	Coûts par année (récurrents) ⁽¹⁾
Dépenses en capital (acquisition d'un terrain, d'une machinerie, d'un système ou d'un équipement informatique, construction ou modification d'un bâtiment, etc.)	0	0
Coûts de location d'équipement	0	0
Coûts d'entretien et de mise à jour des équipements	0	0
Dépenses en ressources humaines (consultants, employés et gestionnaires, etc.)	0	0
Coûts pour les ressources spécifiques (ex. : trousse, outils, publicité, etc.)	0	0
Autres coûts directs liés à la conformité	0	0
TOTAL DES COÛTS DIRECTS LIÉS À LA CONFORMITÉ AUX RÈGLES	0	0

(1). La méthode de calcul des coûts en dollars courants permet de démontrer l'ampleur des coûts inhérents aux règles. Cependant, la méthode d'actualisation des coûts peut être utilisée pour les projets dont les coûts doivent être calculés sur une moyenne ou longue période (5 ou 10 ans).

TABLEAU 2

Coûts liés aux formalités administratives
(en millions de dollars)

	Période d'implantation	Coûts par année (récurrents) ⁽¹⁾
Coûts de production, de gestion et de transmission des rapports, des enregistrements, des registres et des formulaires d'autorisation	0	0
Dépenses en ressources externes (ex. : consultants)	0	0
Autres coûts liés aux formalités administratives	0	0
TOTAL DES COÛTS LIÉS AUX FORMALITÉS ADMINISTRATIVES	0	0

(1). La méthode de calcul des coûts en dollars courants permet de démontrer l'ampleur des coûts inhérents aux règles. Cependant, la méthode d'actualisation des coûts peut être utilisée pour les projets dont les coûts doivent être calculés sur une moyenne ou longue période (5 ou 10 ans).

TABLEAU 3

Manques à gagner

(en millions de dollars)

	Période d'implantation	Coûts par année (récurrents) ⁽¹⁾
Diminution du chiffre d'affaires	0	0
Autres types de manques à gagner	0	0
TOTAL DES MANQUES À GAGNER	0	0

(1). La méthode de calcul des coûts en dollars courants permet de démontrer l'ampleur des coûts et des économies inhérents aux règles. Cependant, la méthode d'actualisation des coûts peut être utilisée pour les projets dont les coûts doivent être calculés sur une moyenne ou longue période (5 ou 10 ans).

TABLEAU 4

Synthèse des coûts pour les entreprises (obligatoire)

(en millions de dollars)

	Période d'implantation	Coûts par année (récurrents) ⁽¹⁾
Coûts directs liés à la conformité aux règles	0	0
Coûts liés aux formalités administratives	0	0
Manques à gagner	0	0
TOTAL DES COÛTS POUR LES ENTREPRISES	0	0

(1). La méthode de calcul des coûts en dollars courants permet de démontrer l'ampleur des coûts inhérents aux règles. Cependant, la méthode d'actualisation des coûts peut être utilisée pour les projets dont les coûts doivent être calculés sur une moyenne ou longue période (5 ou 10 ans).

4.3. Économies pour les entreprises

TABLEAU 5

Économies pour les entreprises (obligatoire) (en millions de dollars)

	Période d'implantation	Coûts par année (récurrentes) (1)
ÉCONOMIES LIÉES À LA CONFORMITÉ AUX RÈGLES	0	0
Économies liées à l'achat d'équipements moins coûteux		
ÉCONOMIES LIÉES AUX FORMALITÉS ADMINISTRATIVES	0	0
Économies associées à la réduction de la production, de la gestion et de transmission des rapports, des enregistrements, des registres et des formulaire d'autorisation		
Réduction des dépenses en ressources externes (ex. : consultants)	0	0
Réduction d'autres coûts liés aux formalités administratives	0	0
TOTAL DES ÉCONOMIES POUR LES ENTREPRISES	0	0

(1). La méthode de calcul des économies en dollars courants permet de démontrer l'ampleur des économies inhérentes aux règles. Cependant, la méthode d'actualisation des économies peut être utilisée pour les projets dont les économies doivent être calculées sur une moyenne ou longue période (5 ou 10 ans).

4.4. Synthèse des coûts et des économies

TABLEAU 6

Synthèse des coûts et des économies (obligatoire) (en millions de dollars)

	Période d'implantation	Coûts par année (récurrents)(1)
Total des coûts pour les entreprises	0	0
Total des économies pour les entreprises	0	0
COÛT NET POUR LES ENTREPRISES	0	0

(1). La méthode de calcul des coûts et des économies en dollars courants permet de démontrer l'ampleur des coûts et des économies inhérents aux règles. Cependant, la méthode d'actualisation des coûts et des économies peut être utilisée pour les projets dont les coûts et les économies doivent être calculés sur une moyenne ou longue période (5 ou 10 ans).

4.5 Hypothèses utilisées pour l'estimation des coûts et des économies

Le projet de règlement proposé n'entraîne aucun coût ni économie pour les entreprises.

4.6. Consultation des parties prenantes

Des échanges ont notamment eu cours avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sur les difficultés auxquels sont confrontés les étudiants étrangers dans le contexte actuel et pour les quantifier.

4.7 Autres avantages, bénéfiques et inconvénients de la solution projetée

Le projet de règlement proposé poursuit l'objectif de prolonger sans frais la durée du consentement du ministre au séjour des étudiants étrangers dont le CAQ vient à échéance au cours des prochains mois, qui étaient en voie de compléter leur programme d'études à la présente session et qui devront prolonger leur séjour au Québec de quelques semaines ou de quelques mois pour le compléter en raison de l'état d'urgence sanitaire actuel, tout en tenant compte de la difficulté de mettre en place des mesures administratives palliatives conformes à la réglementation en vigueur.

4.8. Appréciation de l'impact anticipé sur l'emploi

Aucun impact sur l'emploi n'est à prévoir.

Grille d'appréciation de l'impact sur l'emploi

(1). Il faut cocher la case correspondante à la situation.

<input checked="" type="checkbox"/> Appréciation ⁽¹⁾	Nombre d'emplois touchés
Impact favorable sur l'emploi (création nette globale d'emplois au cours des 3 à 5 prochaines années pour le(s) secteur(s) touché(s))	
<input type="checkbox"/>	500 et plus
<input type="checkbox"/>	100 à 499
<input type="checkbox"/>	1 à 99
Aucun impact	
<input checked="" type="checkbox"/>	0
Impact défavorable (perte nette globale d'emplois au cours des 3 à 5 prochaines années pour le(s) secteur(s) touché(s))	
<input type="checkbox"/>	1 à 99
<input type="checkbox"/>	100 à 499
<input type="checkbox"/>	500 et plus
Analyse et commentaires :	

5. PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME)

Le projet de règlement proposé ne nécessite pas d'adaptation des exigences applicables aux petites et moyennes entreprises.

6. COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

Le projet de règlement n'a pas d'impact sur la compétitivité des entreprises du Québec.

Par ailleurs, aucun effet particulier sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des investisseurs et des investissements entre le Québec et ses partenaires économiques, n'est à prévoir.

7. COOPÉRATION ET HARMONISATION RÉGLEMENTAIRES

En vertu de l'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*, le consentement du Québec est requis avant l'admission dans la province de tout étudiant étranger qui n'est pas choisi dans le cadre d'un programme canadien d'assistance aux pays en voie de développement.

Le projet de règlement revêtant un caractère exceptionnel n'entraînant pas de modification au cadre réglementaire en vigueur, aucune harmonisation avec la réglementation fédérale n'est requise.

Par ailleurs, aucune province ou territoire du Canada ne disposent de responsabilités semblables à celles du Québec en matière d'immigration temporaire et permanente.

8. FONDEMENTS ET PRINCIPES DE BONNE RÉGLEMENTATION

Le projet de règlement ne vient pas imposer de nouvelles obligations aux entreprises et ne représente aucun fardeau supplémentaire.

9. CONCLUSION

Le projet de règlement n'a pas d'impact direct sur les entreprises du Québec.

10. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Une stratégie de communication visant à informer les étudiants étrangers potentiellement concernés et les établissements d'enseignement qui les accueillent sera menée.

11. PERSONNE(S)-RESSOURCE(S)

Annie Beauchemin
Conseillère stratégique
Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
annie.beauchemin@mifi.gouv.qc.ca
514 864-3412, poste 20380